

## CR CONSEIL D'ECOLE MISTRAL 1 2018

*Ouverture : 18h10.*

### Présents :

Parents d'élèves élus : Mme Olivier, Mme Bru, Me Peyrol, Me Bouazzi, Mr Rivera

Représentante Mairie : Mme Tudéla-Novelli, adjointe au maire

Représentant ALAE : M. Elisabeth Jason

DDEN : Mme Aniort Martine

Enseignants : Mme Aniort , Mme Avérous, Mme Théron, M. Clavel, Me Génibrel (rased)

Atsem : Mme Marchetti Louison

### Excusés :

Mr Ciabrini IEN

Me Bloner, parent d'élève déléguée

#### 1) Une information- présentation du dispositif ALAE (Ferry-Mistral) depuis le début de l'année scolaire :

- Horaires et le fonctionnement administratif : 2 groupes, un maternelle et un élémentaire

Accueil échelonné de 7h30 à 8h10 côté Ferry.

Midi : Temps libre

Fin de journée : goûter – activité dirigée

**Départ échelonné de 17h30 à 17h40 puis de 18h30 à 18h40**

- Contenu pédagogique :

Thème de l'année : Le tour du monde en 80 jours.

- La question cruciale du manque de places offertes aux familles de l'école :

De nombreux parents se sont plaints du manque de place, essentiellement pour la cantine et la fin de journée.

**Réponse mairie :** C'est une préoccupation qui est pleinement prise en compte par la municipalité.

Le taux d'occupation est < à 100% ; il existe donc une marge de manœuvre. De plus, il est envisagé de passer à 2 services pour Jules Ferry et cela pourrait également favoriser l'accueil des maternelles.

Par ailleurs, il est conseillé de souscrire au prélèvement SEPA ce qui permet aux parents d'inscrire les enfants jusqu'à la fin de l'année et à la municipalité d'adapter l'encadrement. Pourtant il a été répondu à un parent au guichet unique qu'il y avait 250 places et que ce quota avait été atteint. Ce que dément la représentante de la mairie qui va se renseigner pour savoir pourquoi cela a été dit.

Concernant la qualité et quantité des repas discutées précédemment : amélioration mais des problèmes de quantité demeurent (il semble qu'une modification ait été apporté mais sur l'ensemble de la semaine, des jours où la nourriture est abondante mais d'autres où elle est insuffisante). Le

prestataire s'est engagé à faire le point et à corriger éventuellement ce qui n'irait toujours pas lors de la prochaine réunion prévue.

2) La présentation des partenaires et des dispositifs œuvrant pour les élèves, les parents et plus largement l'école.

**RASED** : Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté. Priorité donné au cycle 2 pour les enseignants spécialisés (qui interviennent sur 8 écoles). La psychologue intervient auprès de tous les élèves (sur 10 écoles).

- Aide psychologique (Marie:Paule Delo, psychologue : concerne les élèves qui ont des problèmes psychologique ayant des répercussions sur leur scolarité. Elle s'occupe également des élèves en situation de handicap.
- Aide pédagogique :
  - ~ Maître E (Céline Aurillon) : intervient auprès d'élèves en difficulté d'apprentissage.
  - ~ Maître G (Colette Génibrel) : intervient auprès d'élèves présentant des difficultés affectives et comportementale et propose une aide éducative pour retrouver la confiance en soi, le plaisir d'apprendre, ...

Peut également être proposé le **Programme de réussite éducative**.

Aide psychologique également proposée pour les familles au **centre socio-culturel, la Croisée (sur RDV)**

3) Le vote du règlement intérieur de l'école.

Dans la nouvelle mouture du RI il a été insisté sur les horaires.

Par ailleurs, l'inspecteur a demandé :

- A ce qu'il soit précisé que les retards doivent être exceptionnels et justifiés.
- Que soit employé des formulations précises sur les points règlementaires.
- Que les absences soient justifiées (mais le certificat médical n'est exigé qu'en cas de maladies contagieuses).
- Que les règles de civilité et de comportement soient clairement précisées et détaillées pour tous les usagers et les professionnels de l'école. De même que les comportements prohibés et leur conséquences soient formellement mentionnés.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

4) La présentation des dispositifs de mise en sûreté des élèves.

Exercice incendie : 3 exercices incendies sont obligatoires, un a déjà été fait. Il est fait remarquer qu'il n'y a jamais eu d'exercice au cours du temps de cantine. **Cette proposition sera relayée auprès des directeurs de l'ALAE en réunion de concertation.**

Exercice de mise en sûreté (PPMS) : il est mis en place en cas d'évènement nécessitant le confinement en sécurité des élèves (pollution extérieure, évènement climatique, ...) ou en cas

d'intrusion ou de menace d'intrusion. Un exercice obligatoire par an. Pour la mise en confinement en cas d'évènement extérieur une mallette avec tout ce qui est nécessaire est présente dans le bureau de la direction. De plus, 2 téléphones portables de l'école sont reliés à la cellule de crise de la préfecture et / ou rectorat.

- 5) Un point de situation sur la coopérative de l'école : 1er état des finances et 1ers achats.
- 4000€ en début d'année scolaire sur le compte de la coopérative (notamment avec l'arrivée des subventions de la mairie au cours de l'été).
  - depuis lors 750€ de cotisations à la coopérative (94% des familles ont cotisé, pourcentage en baisse régulière depuis quelques années) mais chiffre très fort au regard de notre situation en Education prioritaire et de la vie

*Une suggestion : indiquer aux parents le coût pour la coopérative de chaque sortie scolaire au moment où elle se réalise.*

Remarque : 96% des familles de l'école peuvent être jointe par mail ce qui est facilitant.

- 6) L'utilisation du Pavillon de la culture pour assister à un spectacle ?

**Réponse mairie** : Pour le spectacle de Noël, il faut mobiliser le personnel technique et pour certaines écoles mettre en place un transport. Accepter aurait été possible pour certaines écoles se déplaçant à pied (pas de coup de transport) et pas pour d'autres. Dans un souci d'équité, cela a été refusé pour toutes (exception faite pour la maternelle des Calades pour circonstances particulière – travaux).

Il y aurait la possibilité de mutualiser un spectacle pour 2 écoles au moins et en économisant sur le prix du spectacle financer le déplacement. **Cela est à étudier pour l'année prochaine.**

- 7) Question diverse : Service civique :

Une première personne a signé son contrat et commencera le 15/11/2018. Une autre personne arrivera en janvier. Leur contrat court jusqu'à la fin de l'année scolaire.

*Leurs tâches* : Ce ne sont pas les remplaçantes de l'assistante de direction dont le contrat n'a pas été renouvelé. Ce sont des facilitatrices de la vie de l'école et elles interviendront sur les projets de l'école, participeront à la gestion de la BCD, aideront à la vie de la classe, accompagneront lors des sorties, ...

- 8) Un point de situation sur les petits travaux effectués ou à venir ; qu'en est-il de la possibilité d'installer des mégotiers ?

Rien ne sera fait dans l'attente des gros travaux. Mais nouveau fonctionnement dans la communication des demandes expliqué aux directeurs lors d'une récente réunion en mairie

Mégotier : Pas d'avancée à ce jour. La question est controversée.

*Clôture : 20h20*